Affiché le 25/02/2020

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ID: 011-241100593-20200213-C2020_41-BF

EPCI - GRAND NARBONNE COMMUNAUTE AGGLOMERATION (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE PRINCIPAL GRAND NARBONNE (2)

Numéro SIRET: 24110059300128

POSTE COMPTABLE: TRESORERIE NARBONNE AGGLO

M. 14

Budget primitif voté par nature

BUDGET: INSTRUCTION DROIT DES SOLS (3)

ANNEE 2020

⁽¹⁾ Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

⁽²⁾ A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

⁽³⁾ Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Affiché le 25/02/2020 ID: 011-241100593-20200213-C2020_41-BF



Sommaire

1 - Informations générales (6)	
A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
II - Présentation générale du budget	
A1 - Vue d'ensemble - Sections	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	13
III - Vote du budget	
A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	15
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	17
B1 - Section de lonctionnement - Détail des récettes	18
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	19
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	20
	20
IV - Annexes (7)	
A - Eléments du bilan	
A1 - Présentation croisée par fonction (1)	21
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	Sans Objet
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	25
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	26
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	30
A4 - Etat des provisions	Sans Objet
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	31
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	32
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3) A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet
	Sans Objet
B - Engagements hors bilan	C Ob
B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	33
B1.6 - Etat des engagements reçus	34
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet
C - Autres éléments d'informations	
C1 - Etat du personnel	35
·	37
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement C3.2 - Liste des établissements publics créés	·
C3.2 - Liste des établissements publics crées C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet Sans Objet
C3.4 - Liste des services individualises dans un budget annexe C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
	Sans Objet
D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures	0 01:
D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	Sans Objet
D2 - Arrêté et signatures	38

GRAND NARBONNE COMMUNAUTE AGGLOMERATION - INSTRUCTION DROIT DES SOLS - B

Envoyé en préfecture le 25/02/2020

Reçu en préfecture le 25/02/2020

Affiché le 25/02/2020 une de 3 500 habitants et plus

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements com (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

- (2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).
- (3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).
- (4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.
- (5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.
- (6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « *Informations générales* » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.
- (7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

SLO BP ID: 011-241100593-20200213-C2020_41-BF

Code INSEE

GRAND NARBONNE COMMUNAUTE AGGLOMER Affiché le 25/02/2020 **INSTRUCTION DROIT DES SOLS**

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	Α

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) : Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) : Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	0

Potentiel fiscal	et financier (1)	Valeurs par hab.	Moyennes nationales du	
Fiscal	Financier	(population DGF)	potentiel financier par habitants de la strate	
0	0	0	0	

	Informations financières – ratios (2)	Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	0	0
2	Produit des impositions directes/population	0,00	0
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	0	0
4	Dépenses d'équipement brut/population	0	0
5	Encours de dette/population	0	0
6	DGF/population	0,00	0
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	0 %	
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	0 %	
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	0 %	
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	0 %	

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

⁽¹⁾ Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

⁽²⁾ Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

⁽³⁾ Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année

GRAND NARBONNE COMMUNAUTE AGGLOMERATION - INSTRUCTION DRO Envoyé en préfecture le 25/02/2020

Reçu en préfecture le 25/02/2020

Affiché le 25/02/2020

ID: 011-241100593-20200213-C2020_41-BF

I - INFORMATIONS GENERALES **MODALITES DE VOTE DU BUDGET**

- I L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
- sans (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

- II En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».
- III Les provisions sont (4) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .
- IV La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (5) primitif de l'exercice précédent.
- V Le présent budget a été voté (6) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.
- (1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».
- (2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.
- (3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.
- (4) A compléter par un seul des deux choix suivants :
 - semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
 - budgétaires (délibération n° du).
- (5) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».
- (6) A compléter par un seul des trois choix suivants :
 - sans reprise des résultats de l'exercice N-1.
 - avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1,
 - avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

Affiché le 25/02/2020

ID: 011-241100593-20200213-C2020_41-BF

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGE

VUE D'ENSEMBLE

_	-^	NI.	\sim	-14	\sim		ΝE	R A	A I	_
г	·U	IV	u	11	J	v	VС	ıνı	N	•

	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	163 000,00	163 000,00
+	+	+
RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0.00	(si excédent) 0,00
=	=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	163 000,00	163 000,00
	INVESTISSEMENT	
	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	2 570,00	2 570,00
+	+	+
		т
RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	0,00 (si solde négatif) 0,00	
L'EXERCICE PRECEDENT (2) 001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	(si solde négatif)	0,00 (si solde positif)
L'EXERCICE PRECEDENT (2) 001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	0,00 (si solde positif) 0,00
L'EXERCICE PRECEDENT (2) 001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2) = TOTAL DE LA SECTION	(si solde négatif) 0,00 =	0,00 (si solde positif) 0,00
	AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) + RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2) 002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2) = TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3) CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) + + + RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2) 002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2) = = = TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3) INVESTISSEMENT CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)

⁽¹⁾ Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

⁽²⁾ A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'avant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT). (3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

Affiché le 25/02/2020

ID: 011-241100593-20200213-C2020_41-BF

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	17 630,00	0,00	39 330,00	39 330,00	39 330,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	154 000,00	0,00	120 000,00	120 000,00	120 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	173,00	0,00	100,00	100,00	100,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses de gestion courante	171 803,00	0,00	159 430,00	159 430,00	159 430,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total	des dépenses réelles de fonctionnement	171 803,00	0,00	160 430,00	160 430,00	160 430,00
023	Virement à la section d'investissement (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	2 670,00		2 570,00	2 570,00	2 570,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total	des dépenses d'ordre de fonctionnement	2 670,00		2 570,00	2 570,00	2 570,00
	TOTAL	174 473,00	0,00	163 000,00	163 000,00	163 000,00

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) 0,00

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 163 000,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	138 000,00	0,00	163 000,00	163 000,00	163 000,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	100,83	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes de gestion courante	138 100,83	0,00	163 000,00	163 000,00	163 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total	des recettes réelles de fonctionnement	138 100,83	0,00	163 000,00	163 000,00	163 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total	des recettes d'ordre de fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	138 100,83	0,00	163 000,00	163 000,00	163 000,00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) 0,00 TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

163 000,00

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL	
DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION	2 570,
D'INVESTISSEMENT (6)	

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

GRAND NARBONNE COMMUNAUTE AGGLOMERATION - INSTRUCTION DROIT DES SOLS - BF Envoyé en préfecture le 25/02/2020

Reçu en préfecture le 25/02/2020

ID: 011-241100593-20200213-C2020_41-BF

Affiché le 25/02/2020

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des rés

- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- $(5) \ DF \ 023 = RI \ 021 \ ; \ DI \ 040 = RF \ 042 \ ; \ RI \ 040 = DF \ 042 \ ; \ DI \ 041 = RI \ 041 \ ; \ DF \ 043 = RF \ 043.$

(6) Solde de l'opération *DF* 023 + *DF* 042 – *RF* 042 ou solde de l'opération *RI* 021 + *RI* 040 – *DI* 040.

Affiché le 25/02/2020

ID: 011-241100593-20200213-C2020_41-BF

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	2 570,00	2 570,00	2 570,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	10 735,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	10 735,00	0,00	2 570,00	2 570,00	2 570,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total o	les dépenses réelles d'investissement	10 735,00	0,00	2 570,00	2 570,00	2 570,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	10 735,00	0,00	2 570,00	2 570,00	2 570,00

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2) 0,00 TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 2 570,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
		précédent (1)	(2)			,
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,13	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,13	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total o	des recettes réelles d'investissement	0,13	0,00	0,00	0,00	0,00

GRAND NARBONNE COMMUNAUTE AGGLOMERATION - INSTRUCTION DRO En préfecture le 25/02/2020

Reçu en préfecture le 25/02/2020

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositi Affiché	23/02/2020	00213-C2020_41-BF
		precedent (1)	(Z)			
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	2 670,00		2 570,00	2 570,00	2 570,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total d	es recettes d'ordre d'investissement	2 670,00		2 570,00	2 570,00	2 570,00
	TOTAL	2 670,13	0,00	2 570,00	2 570,00	2 570,00

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
	=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 570,00

Pour information:

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	2 570,00
---	----------

- (1) Cf. Modalités de vote I-B.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) DF 023 = RI 021; DI 040 = RF 042; RI 040 = DF 042; DI 041 = RI 041; DF 043 = RF 043.
- (5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.
- (6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.
- (7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.
- (10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 DI 040.

Affiché le 25/02/2020

ID: 011-241100593-20200213-C2020_41-BF

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET **BALANCE GENERALE DU BUDGET**

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	39 330,00		39 330,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	120 000,00		120 000,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	100,00		100,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	1 000,00	0,00	1 000,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	2 570,00	2 570,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
Dé	penses de fonctionnement – Total	160 430,00	2 570,00	163 000,00

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE 0,00

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 163 000,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
198	Neutral. amort. subv. équip. versées		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204) (6)	2 570,00	0,00	2 570,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)		0,00	0,00
45	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (5)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (5)		0,00	0,00
3	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
D	épenses d'investissement – Total	2 570,00	0,00	2 570,00

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE 0,00 TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 2 570,00

GRAND NARBONNE COMMUNAUTE AGGLOMERATION - INSTRUCTION DR

Reçu en préfecture le 25/02/2020

Affiché le 25/02/2020



ID: 011-241100593-20200213-C2020_41-BF

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET **BALANCE GENERALE DU BUDGET**

Affiché le 25/02/2020 ID: 011-241100593-20200213-C2020_41-BF

2 - RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	163 000,00		163 000,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations et participations	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
R	lecettes de fonctionnement – Total	163 000,00	0,00	163 000,00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE 0,00

163 000,00 TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		2 570,00	2 570,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
	Recettes d'investissement – Total	0,00	2 570,00	2 570,00

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE 0,00 **AFFECTATION AU COMPTE 1068** 0,00 TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 2 570,00

GRAND NARBONNE COMMUNAUTE AGGLOMERATION - INSTRUCTION DROIT DES SOLS - BF Envoyé en préfecture le 25/02/2020

Reçu en préfecture le 25/02/2020

ID: 011-241100593-20200213-C2020_41-BF

Affiché le 25/02/2020



- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

Affiché le 25/02/2020

ID: 011-241100593-20200213-C2020_41-BF

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENS

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	17 630,00	39 330,00	39 330,00
6064	Fournitures administratives	0,00	500,00	500,00
6156	Maintenance	10 080,00	10 080,00	10 080,00
6168	Autres primes d'assurance	3 000,00	4 200,00	4 200,00
6182	Documentation générale et technique	0,00	3 100,00	3 100,00
6184	Versements à des organismes de formation	1 000,00	0,00	0,00
6251	Voyages et déplacements	500,00	300,00	300,00
6257	Réceptions	0,00	150,00	150,00
6288	Autres services extérieurs	3 050,00	21 000,00	21 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	154 000,00	120 000,00	120 000,00
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	31 000,00	0,00	0,00
6331	Versement de transport	600,00	800,00	800,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	300,00	350,00	350,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	1 200,00	1 400,00	1 400,00
64111	Rémunération principale titulaires	75 000,00	63 350,00	63 350,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	3 500,00	3 100,00	3 100,00
64118	Autres indemnités titulaires	15 500,00	20 000,00	20 000,00
64138	Autres indemnités non tit.	2 500,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	8 000,00	10 000,00	10 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	16 000,00	20 000,00	20 000,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	0,00	600,00	600,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	400,00	400,00	400,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	173,00	100,00	100,00
65888	Autres	173,00	100,00	100,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
TOTAL	. = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)	171 803,00	159 430,00	159 430,00
66	Charges financières (b)	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	0,00	1 000,00	1 000,00
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	0,00	100,00	100,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	900,00	900,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e	171 803,00	160 430,00	160 430,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	2 670,00	2 570,00	2 570,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	2 670,00	2 570,00	2 570,00
TOTAL D	D'INVESTISSEMENT	2 670,00	2 570,00	2 570,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	2 670,00	2 570,00	2 570,00
	EPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE Total des opérations réelles et d'ordre)	174 473,00	163 000,00	163 000,00

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
	+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	163 000,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

GRAND NARBONNE COMMUNAUTE AGGLOMERATION - INSTRUCTION DR

Reçu en préfecture le 25/02/2020

Affiché le 25/02/2020

ID: 011-241100593-20200213-C2020_41-BF

Montant des ICNE de l'exercice N-1 = Différence ICNE N - ICNE N-1

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Cf. Modalités de vote I-B.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
- (6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.
- (8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
- (9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

Affiché le 25/02/2020

III – VOTE DU BUDGET SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	138 000,00	163 000,00	163 000,00
70688	Autres prestations de services	138 000,00	163 000,00	163 000,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	100,83	0,00	0,00
7588	Autres produits div. de gestion courante	100,83	0,00	0,00
	TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013	138 100,83	163 000,00	163 000,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d	138 100,83	163 000,00	163 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	0,00	0,00	0,00
Т	OTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	138 100,83	163 000,00	163 000,00

RESTES A REALISER N-1 (10) 0,00
	+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10) 0,00
	=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULE	ES 163 000,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Cf. Modalités de vote I-B.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.
- (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
- (8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

Affiché le 25/02/2020

III – VOTE DU BUDGET SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSE

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	2 570,00	2 570,00
2051	Concessions, droits similaires	0,00	2 570,00	2 570,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	10 735,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	10 735,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	10 735,00	2 570,00	2 570,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00
Tota	l des dépenses d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES REELLES	10 735,00	2 570,00	2 570,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	0,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées (9)	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	0,00	0,00	0,00
	S DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	10 735,00	2 570,00	2 570,00

	+
RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
	+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 570,00

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

⁽²⁾ Cf. Modalités de vote, I-B.

⁽³⁾ Hors restes à réaliser.

⁽⁴⁾ Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

⁽⁵⁾ Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

⁽⁶⁾ Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

⁽⁷⁾ Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.

⁽⁸⁾ Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

⁽⁹⁾ Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

⁽¹⁰⁾ Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

⁽¹¹⁾ Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

Affiché le 25/02/2020

III – VOTE DU BUDGET SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTE D: 011-241100593-2020021 3-C2020 41-BF

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,13	0,00	0,00
1313	Subv. transf. Départements	0,13	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,13	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00
Tota	al des recettes d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES REELLES	0,13	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	2 670,00	2 570,00	2 570,00
28051	Concessions et droits similaires	2 569,00	2 570,00	2 570,00
28183	Matériel de bureau et informatique	101,00	0,00	0,00
TOTAL DI	ES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	2 670,00	2 570,00	2 570,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES D'ORDRE	2 670,00	2 570,00	2 570,00
TOTAL DES	S RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	2 670,13	2 570,00	2 570,00

	+
RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
	+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
	=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 570,00

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

⁽²⁾ Cf. Modalités de vote, I-B.

⁽³⁾ Hors restes à réaliser.

⁽⁴⁾ Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

⁽⁵⁾ Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

⁽⁶⁾ Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

⁽⁷⁾ Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

⁽⁸⁾ Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

⁽⁹⁾ Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

⁽¹⁰⁾ Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

GRAND NARBONNE COMMUNAUTE AGGLOMERATION - INSTRUCTION DRO Reçu en préfecture le 25/02/2020 Affiché le 25/02/2020

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

ID: 011-241100593-20200213-C2020_41-BF

Cet état ne contient pas d'information.

				IV – AN	- ANNEXES							
	Д	PRESENTATION CROISEE I	TION CROI	Δ.	NOITONC	- VUE D'EI	AR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE (1)	1)				A1
	10	o	_	2	က	4	c,	9	7	8	6	
	Opérations	Services	Sécurité et	Enseignement -	Culture	Sport et	Interventions	Famille	Logement	Aménagt et	Action	TOTAL
Libellé	nou	généraux	salubrité	Formation		jeunesse	sociales et			services urbains,	économique	

	ventilables	administrat° publiques	publiques				santé			environnemt		
					INVESTISSEMENT	T						
					DEPENSES							
Dépenses réelles	0	0	0	0	0	0	0	0	2 570	0	0	2 570
- Equipements municipaux (2)		0	0	0	0	0	0	0	2 570	0	0	2 570
- Equip. non municipaux (c/204) (3)		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- Opérations financières	0											0
Dépenses d'ordre	0											0
Total dépenses de l'exercice	0	0	0	0	0	0	0	0	2 570	0	0	2 570
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total cumulé dépenses d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	2 570	0	0	2 570
					RECETTES					•		
Total recettes de l'exercice	0	0	0	0	0	0	0	0	2 570	0	0	2 570
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total cumulé recettes d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	2 570	0	0	2 570

					FONCTIONNEMENT	Ļ							
Total dépenses de l'exercice	0	0	0	0	DEPENSES	0	0	0	163 000	0	0	163 000	8
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		0
Total cumulé dépenses de fonctionnement	0	0	0	0	0	0	0	0	163 000	0	0	163.0	
					RECETTES							: 01	eçu e ffiché
Total recettes de l'exercice	0	0	0	0	0	0	0	0	163 000	0	0	1-24	
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	110	éfec 25/0
Total cumulé recettes de fonctionnement	0	0	0	0	0	0	0	0	163 000	0	0	593	ture 2/20
												-20	ie 2 20

Reçu en préfecture le 25/02/2020 0200213-C2020_41-BF (1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établis public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à la fonction e plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubique). Les groupements et leurs établissement publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

⁽²⁾ Ou biens de la structure intercommunale. (3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

					N - N	NEXES							≥	
			PRESEN	TATION CF	PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	R FONCTIO		VUE D'ENSEMBLE	Ш				A1	
		01 Opérations	0 Services	1 Sécurité et	2 Enseignement -	3 Culture	4 Sport et	5 Interventions	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et	9 Action	TOTAL	
Art. (1)	Libellé	non ventilables	généraux administrat°	salubrité publiques	Formation		jeunesse	sociales et santé			services urbains, environnemt	économique		
			publiques			INVESTISSEMENT	Į							7
						DEPENSES								
Total dép	Total dépenses investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	2 570	0	0	2 5	920
Dépenses réelles	s réelles	0	0	0	0	0	0	0	0	2 570	0	0	2 5	920
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		0
020	Dépenses imprévues	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		0
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		0
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		0
16	Emprunts et dettes assimilées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		0
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	2 570	0	0	2 5	920
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		0
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		0
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	ID	_
Opération	Opérations d'équipement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	: 011	çu er iché
Opération	Opérations pour compte de tiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-241 ⁻	
Dépenses d'ordre	s d'ordre	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1005	
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	93-2	re le /2020
140	Opérations patrimoniales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	02002	25/02
													213-C	
						RECETTES			•				2020	
Total rec	Total recettes investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	2 570	0	0) <u>.</u> 41	102
Recettes réelles	réelles	0			0	0	0	0	0	0	0	0	BF	0
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		0
						,								

20
202
<u>ر</u>
ВР
က်
6
S
INSTRUCTION DROIT DES SOI
μ
ō
ద
Z
ĭ
2
꼰
Š
Ŧ
S
Ĕ
Æ
闄
ō
ថ្ង
AG
Ш
Ž
₹
⋈
ၓ
빌
RBONNE COMMUNAUTE AGGLOMERATION
æ
¥
ND NAR
Ž
Ķ
·

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnemt	9 Action économique	TOTAL	
024	Produits des cessions d'immobilisations	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-
16	Emprunts et dettes assimilées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	—
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	—
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	—
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	—
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	—
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	—
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-
Opération	Opérations pour compte de tiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Recettes d'ordre	d'ordre	0	0	0	0	0	0	0	0	2 570	0	0	2 570	—
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0	0	0	0	0	0	0	0	2 570	0	0	2 570	
041	Opérations patrimoniales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	_
						FONCTIONNEMENT	FNI							Reç
						DEPENSES							011-	u en
														p

	u en hé le			re le 2020		2/202	0	8	°	1
D :	011-	241	005	93-2	0200	213-0	202	0_41	-BF	1
		0	0	0	0	0	0	0	0	_
		0	0	0	0	0	0	0	0	
		163 000	160 430	39 330	120 000	0	0	100	0	
		0	0	0	0	0	0	0	0	
		0	0	0	0	0	0	0	0	
IENT		0	0	0	0	0	0	0	0	
FONCTIONNEMENT	DEPENSES	0	0	0	0	0	0	0	0	
		0	0	0	0	0	0	0	0	
		0	0	0	0	0	0	0	0	
		0	0	0	0	0	0	0	0	
		0	0	0	0	0	0	0	0	
		Total dépenses de fonctionnement	réelles	Charges à caractère général	Charges de personnel, frais assimilés	Atténuations de produits	Dépenses imprévues	Autres charges de gestion courante	Frais fonctionnement des groupes d'élus	
		Total dép	Dépenses réelles	011	012	014	022	92	656	

GRAND NARBONNE COMMUNAUTE AGGLOMERATION - INSTRUCTION DROIT DES SOLS - BP - 2020	
ONNE COMMUNAUTE AGGLOMERATION - INSTRUCTION DROIT DES SOLS	- 2020
ONNE COMMUNAUTE AGGLOMERATION - INSTRUCTION DROIT DES SOLS	- BP
ONNE COMMUNAUTE AGGLOMERATION -	OLS
ONNE COMMUNAUTE AGGLOMERATION -	ES S
ONNE COMMUNAUTE AGGLOMERATION -	OIT
ONNE COMMUNAUTE AGGLOMERATION -	N DR
ONNE COMMUNAUTE AGGLOMERATION -	OHO
ONNE COMMUNAUTE AGGLOMERATION -	TRU
ONNE COMMUN	SN -
ONNE COMMUN	ION
ONNE COMMUN	IERA
ONNE COMMUN	3LON
ONNE COMMUN	E AG
NO	AUTE
NO	NOM
NO	S
GRAND NARBO	NNE
GRAND N	ARBC
GRAI	Š
	GRAI

																			I				e le 25/02/2020 e 25/02/2020
	0	000	0	570	0	570	0		163 000	163 000	0	163 000	(0	0	0	0	0	Affiché			2/202	20 20200213-C2020_41-BF
TOTAL		-		2		2			163	163		163							10.01	1-24	11100	1595-	20200213-G2020_41-BF
9 Action économique	0	0	0	0	0	0	0		0	0	0	0	·	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
8 Aménagt et services urbains, environnemt	0	0	0	0	0	0	0		0	0	0	0	c	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
7 Logement	0	1 000	0	2 570	0	2 570	0		163 000	163 000	0	163 000	¢	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
6 Famille	0	0	0	0	0	0	0		0	0	0	0	¢	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
5 Interventions sociales et santé	0	0	0	0	0	0	0		0	0	0	0	C	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
4 Sport et jeunesse	0	0	0	0	0	0	0		0	0	0	0	·	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
3 Culture	0	0	0	0	0	0	0	RECETTES	0	0	0	0		0	0	0	0	0	0	0	0	0	ou article spécialisé).
2 Enseignement - Formation	0	0	0	0	0	0	0		0	0	0	0	·	0	0	0	0	0	0	0	0	0	napitre, article ou arr
1 Sécurité et salubrité publiques	0	0	0	0	0	0	0		0	0	0	0	·	О	0	0	0	0	0	0	0	0	blée délibérante (cf
0 Services généraux administrat° publiques	0	0	0	0	0	0	0		0	0	0	0	C	0	0	0	0	0	0	0	0	0	choisi par l'assem
01 Opérations non ventilables	0	0	0	0	0	0	0		0	0	0	0	· ·	0	0	0	0	0	0	0	0	0	on le niveau de vot
Libellé	Charges financières	Charges exceptionnelles	Dot. aux amortissements et provisions	d'ordre	Virement à la section d'investissement	Opérat° ordre transfert entre sections	Opérat° ordre intérieur de la section		Total recettes de fonctionnement	éelles	Atténuations de charges	Produits des services, du domaine,	Verine	Impôts et taxes	Dotations et participations	Autres produits de gestion courante	Produits financiers	Produits exceptionnels	Reprise sur amortissements et provisions	"ordre	Opérat° ordre transfert entre sections	Opérat° ordre intérieur de la section	(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article
Art. (1)	99	29	89	Dépenses d'ordre	023	042	043		Total rece	Recettes réelles	013	70		73	74	75	92	2.2	78	Recettes d'ordre	042	043	(1) Pour le c

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

GRAND NARBONNE COMMUNAUTE AGGLOMERATION - INSTRUCTION DROIT DES SOLS - BP - 2020

		IV – ANNEXES				N
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTI	N – ETAT DE	: LA DETTE – DETAI	E – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	TRESORERIE		A2.1
	A2.1	A2.1 – DETAIL DES CREI	DES CREDITS DE TRESORERIE (1)	IE (1)		
	Date de la			Montant des rem	Montant des remboursements N-1	
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Intérêts (3)	Remboursement du tirage	Encours restant dû au 01/01/N
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		00'0	00'0	00'0	00'0	00'0

(1) Circulaire n° NOR: INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2.122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesqueis les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesqueis les intérêts sont compte 6618.

Envoyé en préfecture le 25/02/2020

Reçu en préfecture le 25/02/2020

Affiché le 25/02/2020

ID : 011-241100593-20200213-C2020_41-BF

														Envoyé en préfe		25/02/2020)	
				Caté- gorie d'em-	(8)									Affiché le 25,)	2020_41	
2	A2.2			Possibilité de rembour- sement	anticipé O/N			_										
				Profil d'amor- tissement	(7)													
				Pério- dicité des rembour-	sements (6)													
				Devise														
	TTE	99)		Taux initial sau Taux	actuariel													
	DE DE	19 et 16		Tauy Niveau de taux	(5)													
	NATURE	hors 164	Emprunts et dettes à l'origine du contrat	Index (4)														
EXES - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	ЭЕТТЕ (dettes à l'or	Type de taux d'intérêt	(3)														
	NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)	Emprunts et	Nominal (2)		00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'00	00'0	0,00	00'0	
		ION PAR I		Date du premier rembour-	sement													
	ETAT DE L	A2.2 – REPARTITION PAR		Date d'émission ou date de	mobilisation (1)													
	J BILAN -	A2.2 -		Date de signature														
IV – ANN	ELEMENTS DO			Organisme prêteur ou chef de file														
				Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)		163 Emprunts obligataires (Total)	164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)	1641 Emprunts en euros (total)	1643 Emprunts en devises (total)	16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)	165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)	167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)	1671 Avances consolidées du Trésor (total)	1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)	1675 Dettes pour METP et PPP (total)	1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)	1678 Autres emprunts et dettes (total)	168 Emprunts et dettes assimilés (Total)

GRAND NARBONNE COMMUNAUTE AGGLOMERATION - INSTRUCTION DROIT DES SOLS - BP - 2020

					Emprunts et	dettes à l'ori	Emprunts et dettes à l'origine du contrat							
			900					Taux initial	itial		وانبؤه		Possibilité	ÿşc J
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Niveau de taux (5)	Taux actuariel	Devise	dicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	de rembour- sement anticipé O/N	gorie d'em- prunt (8)
1681 Autres emprunts (total)					00'0									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					00'0									
1687 Autres dettes (total)					00'0									
Total général					00'0									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F. fixe ; V. variable simple ; C. complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

Envoyé en préfecture le 25/02/2020

Reçu en préfecture le 25/02/2020

Affiché le 25/02/2020

ID: 011-241100593-20200213-C2020_41-BF

				IV - ANNEXES	ES							<u>\</u>
	ELEMEN	ELEMENTS DU BILAN	– ETAT DE LA D	ETTE –	EPARTII	TION F	REPARTITION PAR NATURE	DE	DETTE			A2.2
		A2.2 – R	EPARTITIC	A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)	E DE DE	TTE ((hors 16449	et 166) (suite)			
					<u>ы</u> .	nprunts e	Emprunts et dettes au 01/01/N	_				
					!	ł	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice		
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		00'0					00'0	00'0	00'0	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		00'0					00'0	00'0	00'0	00,0
1641 Emprunts en euros (total)		00'0		00'0					00'0	00'0	00'0	00'0
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		00'0					00'0	00'0	00'0	00'0
16441 Emprunts assortis d'une option de trage sur ligne de trésorerie (total) (9)		00'00		00'0					00'0	00'0	00'0	00'0
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		00'0					00'0	00'0	00'0	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		00'0					00'0	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		00'0					00'00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		00'0					00'0	00'0	0,00	P. 1
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		00'0					00'0	00'0	00'0	fiché : 011
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		00'00		00'0					00'0	00'0	00'0	le _{25/02} 25/02 -241100
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		00'0					00'0	00'0	00'0	
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		00'00		00'0					00'0	0,00	0,00	
1681 Autres emprunts (total)		0,00		00'0					00'00	00'0	00'00	00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		00'0					00'0	00'0	00'0	S C2020_4
1687 Autres dettes (total)		0,00		00'0					00'0	00'0	0,00	8
Total général		00'00		00'0					0,00	0,00	00'0	00'0

Envoyé en préfecture le 25/02/2020 Reçu en préfecture le 25/02/2020

Envoyé en préfecture le 25/02/2020

Reçu en préfecture le 25/02/2020

Affiché le 25/02/2020

ID: 011-241100593-20200213-C2020_41-BF

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement

(11) Calégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F. fixe, V. variable simple, C. complexe (Cest-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

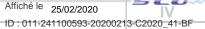
(15) II s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668. (14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

GRAND NARBONNE COMMUNAUTE AGGLOMERATION - INSTRUCTION DRO | Envoyé en préfecture le 25/02/2020

Reçu en préfecture le 25/02/2020

Affiché le 25/02/2020



ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

IV - ANNEXES

A3

A3 - AMORTISSEMENTS - METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur	
Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du	
CGCT):€	

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Documents d'urbanisme et numérisation cadastre	10	14/03/2019
L	Concessions et droits similaires (logiciels)	5	14/03/2019
L	Frais d'études (non suivis de travaux)	5	14/03/2019
L	Frais insertion (non suivis de travaux)	5	14/03/2019
L	Subventions d'équipement versées pour le financement de biens mobiliers matériels ou études	5	14/03/2019
L	Subventions d'équipement versées pour le financement de bâtiments et d'installations	30	14/03/2019
L	Subventions d'équipement versées pour le financement d'équipements structurants d'intérêt national	40	14/03/2019
L	Véhicules légers	10	14/03/2019
L	Camions et véhicules industriels	8	14/03/2019
L	Matériel roulant de voirie	5	14/03/2019
L	Matériel de bureau et matériel informatique	5	14/03/2019
L	Mobilier	5	14/03/2019
L	Réseaux d'adduction d'eau	40	14/03/2019
L	Réseaux d'adduction d'assainissement	60	14/03/2019
L	Matériel spécifique service de distribution d'eau	40	14/03/2019
L	Matériel spécifique service d'assainissement	30	14/03/2019
L	Autres immobilisations corporelles	5	14/03/2019
L	Autres installations matériels et outillages techniques	6	14/03/2019

GRAND NARBONNE COMMUNAUTE AGGLOMERATION - INSTRUCTION DR

Reçu en préfecture le 25/02/2020

Affiché le 25/02/2020

ID: 011-241100593-20200213-C2020_41-BF

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES

A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSE PROPRES	S TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES S = A + B	0,00	0,00
16 Empru	nts et dettes assimilées (A)	0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses	et transferts à déduire des ressources propres (B)	0,00	0,00
10	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	0,00	0,00	0,00	0,00

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

⁽²⁾ Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

⁽³⁾ Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

⁽⁴⁾ Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

Affiché le 25/02/2020

ID: 011-241100593-20200213-C2020_41-BF

A6.2

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTE	S (RESSOURCES PROPRES) = a + b	2 570,00	III 2 570,00
Ressourc	es propres externes de l'année (a)	0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées		
27	Autres immobilisations financières		
Ressourc	es propres internes de l'année (b) (3)	2 570,00	2 570,00
15	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées		
27	Autres immobilisations financières		
28	Amortissement des immobilisations		
28051	Concessions et droits similaires	2 570,00	2 570,00
28183	Matériel de bureau et informatique	0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations		
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours		
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	2 570,00	0,00	0,00	0,00	2 570,00

		Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	0,00
Ressources propres disponibles	IV	2 570,00
Solde	V = IV - II (6)	2 570,00

⁽¹⁾ Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

⁽²⁾ Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

⁽³⁾ Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

⁽⁴⁾ Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

⁽⁵⁾ Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

⁽⁶⁾ Indiquer le signe algébrique.

GRAND NARBONNE COMMUNAUTE AGGLOMERATION - INSTRUCTION DRO En préfecture le 25/02/2020

Reçu en préfecture le 25/02/2020

IV - ANNEXES

Affiché le 25/02/2020

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET REGUS 10: 011-241100593-20200213-C2020_41-BF **ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES**

B1.5

B1.5 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
8017 Subventions à verser en annuités					0,00	0,00	0,00
8018 Autres engagements donnés					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes publics					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes privés (1)					0,00	0,00	0,00
TOTAL					0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

GRAND NARBONNE COMMUNAUTE AGGLOMERATION - INSTRUCTION DROIT DES SOLS - B

Reçu en préfecture le 25/02/2020

IV - ANNEXES

Affiché le 25/02/2020

ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS **ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS**

B1.6

B1.6 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à	Créance en capital 01/01/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
8026 Redev	vance de crédit-bail restant à recevoir	(crédit-bail immobilier)			0,00	0,00	0,00
8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)					0,00	0,00	0,00
8028 Autres engagements reçus					0,00	0,00	0,00
A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00	
Engagements reçus des entreprises					0,00	0,00	0,00
TOTAL					0,00	0,00	0,00

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

IV - ANNEXES

Envoyé en préfecture le 25/02/2020 25/02/2020

		Reçu en préfecture le
00	Ę	Affiché le 25/02/2020
0,0	١	ID: 011-241100593-2

0,00 0,00 0,00

0,00

0,00

0,00 0,00 0,00 3,00

0,00 0,00

0,00

0,00

0,00

0,00

0,00 0,00 0,00

0,00

0,00

0,00 2,00

TOTAL

TITULAIRES **AGENTS**

TITULAIRES AGENTS

TOTAL

PERMANENTS À TEMPS NON

PERMANENTS À

EMPLOIS

TEMPS COMPLET

EMPLOIS BUDGETAIRES (3)

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

CATEGORIES (2)

GRADES OU EMPLOIS (1)

0,00

0,00

0,00

COMPLET

EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS

≥ C1 **BUDGETAIRES EN ETPT (4)**

0,00 1,80

0,00 0,00

0,00 1,80

0,00 2,00

1,00 0,80

0,00 0,00

0,80 1,00 1,00 0,00

1,00 1,00

0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00

9,1

O O

ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1ERE CLASSE ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2EME CLASSE

TECHNICIEN PRINCIPAL 1ERE CLASSE

FILIERE SOCIALE (d)

FILIERE TECHNIQUE (c)

FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)

FILIERE CULTURELLE (h)

FILIERE SPORTIVE (g)

FILIERE ANIMATION (i)

FILIERE POLICE (j)

FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)

Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53

FILIERE ADMINISTRATIVE (b)

Directeur général des services techniques

Directeur général adjoint des services

Directeur général des services

EMPLOIS FONCTIONNELS (a)

1,00

0,00 0,00 0,00

9,

В

1,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00

> 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00

0,00 0,00 0,00

1,00

0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00

0,00 0,00

0,00 0,00

0,00

2,80

3,00

0,00

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travaille (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travaille (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotifie de temps de travaille (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotifie de temps de travaille (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotifie de temps de travaille (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotifie de temps de travaille (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotifie de temps de travaille (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents de la compte de la co

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc

%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0.4 ETPT (0.8*6/12).

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

(2) Catégories : A, B ou C.

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine

TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)

EMPLOIS NON CITES (K) (5)

ID: 011-241100593-20200213-C2020_41-BF

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à 10 % ETPT ; un a

Page 35

IV – ANNEXES	ΛI
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1
	1

	C1 – ETAT		ERSONNEL A	DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)		
AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N CATEGORIES	CATEGORIES	SECTEUR	REN	REMUNERATION (3)	CON	CONTRAT
	(1)	(2)	Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				00'0		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				00'0		
TOTAL GENERAL				00'0		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.

TECH : Technique.
URB: Urbanisme (dont aménagement urbain).
S. Social.
MT: Médico-social.
MT: Médico-technique.
SP: Sporfit.
CULT: Culturel
CULT: Culturel
MM: Amimation.
PM: Police.
OTR: Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuells bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT: Motif du contrat (loi du 28 janvier 1984 modifiée):
3-a' article 3. I de rifine a : accroissement d'activité.
3-a' article 3. I de rifine a : accroissement d'activité.
3-a' article 3. I de rifine a : accroissement l'activité.
3-a' article 3. L'a modifiée l'accroissement l'accroissement d'activité.
3-a' : remplacement d'in fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
3-a' : remplacement d'in fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
3-a' : remplacement d'in fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
3-a' : remplacement d'in fonctionnaire autorisé à montre des fonctions le justifient.
3-a' : remplois de mappier soin complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements de propression dépend de la décision d'un service public.
3-a' : remplois a temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements de prefirmète ou de suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de la loi n' 2012-3-47 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
3-a' : article 3 travailleurs handicapés catégorie C.
3-a' sircle 17 contrat de groupes de cabinets.
10 : article 47 recurdements de groupes de cabinets.
11 : article 10 collaborateurs de groupes d'étus.

(5) Indiquer sil'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDD). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pri fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985

Envoyé en préfecture le 25/02/2020

Reçu en préfecture le 25/02/2020

ID: 011-241100593-20200213-C2020_41-BF

Affiché le 25/02/2020

IV - ANNEXES

Affiché le 25/02/2020

ID: 011-241100593-20200213-C2020_41-BF

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

C2

C2 - LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3)				
Détention d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
<u>Autres</u>				

⁽¹⁾ Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc. et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

⁽²⁾ Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

⁽³⁾ Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).

GRAND NARBONNE COMMUNAUTE AGGLOMERATION - INSTRUCTION DRO Envoyé en préfecture le 25/02/2020

Reçu en préfecture le 25/02/2020

Affiché le 25/02/2020

ID: 011-241100593-20200213-C2020_41-BF

IV - ANNEXES ARRETE ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 0 Nombre de membres présents : 0 Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES: Pour: 0 Contre: 0 Abstentions: 0

Date de convocation :

Présenté par (1), A, le

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A, le

⁽¹⁾ Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

⁽²⁾ L'assemblée délibérante étant : .